



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 11

Réunion du : **Vendredi 26 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Secrétaire de séance : **M. Yves FRACHET**

Assiste à la réunion : **Mme Cathy DARDON**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Dossier transmis en C.S.R.
- Désidérata

### INFORMATIONS

#### \* RAPPEL modification d'horaire :

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le **jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

**Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 16 €.**

#### Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.



**\* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.**

## INFORMATION CHAMPIONNAT SENIORS

### Deuxième phase

Les calendriers séniors à 8 seront en ligne la semaine 48  
*1<sup>ère</sup> journée le 12 Décembre 2021*

## CORRESPONDANCE

**PIGNANS** : déclarant forfait pour le match de coupe du var séniors à 8

## PREVISION CHAMPIONNAT U16F-U18F

Le District n'a enregistré que trois réponses positives.

En conséquence, la Commission a pris la décision de ne pas organiser de championnat cette saison en catégorie U18F et a proposé aux équipes concernées de participer au championnat Séniors à 8.

## DOSSIER TRANSMIS EN COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### **Coupe du Var Séniors à 8**

LA LONDE / PIGNANS du 21.11.2021 (53733.1)

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### **1<sup>ère</sup> parution**

#### **Séniors à 8 – Poule C**

F.C. PUGETOIS / ROQUEBRUNE DU 21.11.2021 (53083.1)

### **2<sup>ème</sup> parution**

#### **Séniors à 8 – Poule C**

STE MAXIME AS 1 / F.C. PUGETOIS DU 14.11.2021 (53089.1)

#### **U15F à 8 – Poule A**

S.C. TOULON / LE BEAUSSET du 16.10.2021 (53420.1)



## QUI PEUT JOUER ?

### **Séniors F à 11 :**

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées  
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

### **Séniors F à 8 :**

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

### **Championnat U15F à 8 :**

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées  
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

## DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

### **Séniors F à 8**

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

### **U15F à 8**

LORGUES

---

*Prochaine réunion  
Jeudi 2 Décembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON  
Le Secrétaire de séance : Yves FRACHET